

Quatrième semaine. Acte IV : Guerre aux brigands

Quatrième épisode



■ Lutte à mort



Le brigand Jean Pierre Pons fait état, dans ses aveux, de la dureté de la répression qui a frappé ses compagnons de fortune et il énumère les brigands tués au fil des interrogatoires qu'il subit ou de ses déclarations volontaires. Il cite un chef, le Bas-Alpin Marcel, tué, croit-il, près du Beausset ; Louis Rougier (ou Rougiès), tué lors d'une battue menée par les militaires ; Souque, Pierre, François et Baptiste tués, eux-aussi précise-t-il, par des militaires qui les ont arrêtés à Ginasservis ; les deux frères Leydet ; les deux frères Jean et Louis Leydet, dit l'un et l'autre de la Cadette, de Saint-Paul, Jean tué à Rians, Louis à Saint-Paul ; Isnard ; le tonnelier Joseph Martin ; un autre Martin ; Jean-Baptiste Ravel ; Nîmes dit le Gendarme ; Clovi ; Charles, de Cadenet, tué à Peyruis ; Chabran et Tricon, de Sainte-Tulle, tués à Vinon, et son camarade Baptiste Cadenet, tué dans les Basses-Alpes ; Joseph dit le Petit Conscrit, de Saint-Martin-de-Brômes ; Jean-Baptiste Auron, Pierre Renaud et François Gombert, tués près de la bastide de la Pélissière entre les communes de La Verdière et Varages dans le Var...

À cette longue liste de noms dont Pons est capable de se souvenir s'ajoutent les brigands piégés par une action secrète des autorités à Aups et dont neuf sont tués, dans la nuit du 6 au 7 brumaire an 9 (28 au 29 octobre 1800), lors de l'explosion intentionnelle de la bastide où ils se sont tous réfugiés : parmi eux, François dit Dieu me Damne, Truffier dit le Gravat, d'Esparron-de-Verdon, Dorel, Jabot, Gazagne, François Durand, Charles et un jeune tambour déserteur.

Dans les Basses-Alpes, la chasse aux brigands est menée tambour battant et il est fait mention de plusieurs cas de brigands abattus alors que, faits prisonniers, ils ont tenté d'échapper à leurs geôliers. Le cas de Victor

Chabaud, d'Oraison, abattu par son escorte en messidor an 8 (juillet 1800), conduit le préfet à demander des explications sur les circonstances de sa mort. Chabaud s'était déjà distingué en participant à l'opération « royaliste » contre la commune du Castellet de thermidor an 5 (août 1797). Le 25 messidor an 8 (14 juillet 1800), lors de son transfert depuis Oraison, où il est arrêté alors qu'il bénéficie d'une amnistie, Chabaud tente d'échapper à sa garde composée seulement de six hommes et alors que des brigands sont à leur poursuite. C'est tout du moins ce que rapporte l'officier qui commande ce détachement de la 47^e demi-brigade qui rapporte les circonstances de ce drame :

Alors qu'il conduit Victor Chabaud avec son détachement, il voit à une demi-lieue une troupe de 18 à 20 brigands descendant d'une montagne qui crient et qui courent pour lui couper la route. Il accélère lorsque « ledit brigand me demande à lâcher de l'eau, je lui permis, mais au lieu de le faire, il se sauva à grands pas, dans les terres labourées. Moi, chef du détachement, j'ai commencé à faire feu dessus, ainsi que ma troupe ; il a resté sur le terrain.

Or, la mère de Chabaud a tenté dès l'arrestation d'accompagner son fils, à quoi l'officier refuse, et elle ne peut traverser la Durance car l'accès au bac de La Brillanne lui est interdit. Or, après la mort de Chabaud, le bruit court de son exécution par le détachement durant son transfert et non d'un échec de sa tentative d'évasion. Les parents de Jean-Baptiste Comte, maréchal-ferrant à Puimoisson qui est lui arrêté le même jour, s'inquiètent. Ils démarchent le maire de Manosque afin de « déposer leurs craintes ».



Celui-ci demande des explications à Mercier, qui commande la garnison de Manosque. Le maire rapporte au préfet que mort, Chabaud a encore les mains liées et que « c'est le capitaine commandant l'escorte qui a coupé la corde (et en même temps les deux pouces du cadavre) ».

D'autres cas relèvent clairement de la tentative d'évasion : le brigand, saisi à l'auberge de Reillanne le 15 frimaire an 9 (6 décembre 1800), tente le lendemain de s'échapper durant son transfert de Reillanne à la prison de Forcalquier organisé avec un fort détachement de vingt hommes : il est abattu d'un coup de fusil. Quant au brigand que les gardes nationaux de Saint-Michel capture lors de leur opération au Revest-des-Brousses et qui n'a pas succombé aux coups de poignard infligés par son compagnon, il est fusillé le lendemain matin 16 frimaire, « ayant été pris les armes à la main » comme l'indique le sous-préfet dans son rapport au préfet. Avec sa bande, ce brigand détroussait les voyageurs se rendant de Villemus à la foire de Manosque. Le 17 frimaire (8 décembre 1800), c'est au tour d'un chef de brigands, capturé sur le territoire de Saint-Martin, d'être fusillé.

Durant l'été, le 3 thermidor an 9 (22 juillet 1801), le commandant militaire de l'arrondissement de Forcalquier rend compte au sous-préfet que lors du transfert de trois brigands – deux d'Aups dans le Var et un des Hautes-Alpes – de Forcalquier aux prisons de Digne, aux abords de Pierrerue, il donna l'ordre à son détachement de la 58^e demi-brigade de ligne d'ouvrir le feu lorsque les trois brigands tentèrent ensemble leur chance. L'officier précisa : « ils ont mordu la poussière ».



Copie du rapport fait par un officier
de la 47^e Demi-brigade conduisant un prévenu
d'Oraison à Manosque

Le Gendarme Messidor au huit de la république
française une demi-brigade, d'après les ordres
qui m'ont été donnés par le commandant de la
place d'Oraison, de conduire à Manosque un
Mégard, qui est allé à Oraison sur les
neuf heures du matin, à moitié la moitié
de la route, dix huit à vingt Mégard descendant
une montagne, à une demi lieue de moi criant
à l'ouron très fort, pour me le faire entendre, —
Sans pouvoir distinguer s'il étoit armé
ou non, j'ai fait faire le pas à ma troupe,
ainsi que aux Mégard, qui se conduisoit à
un quart de lieue de Manosque, ledit Mégard
me demanda à lacher de l'eau plus permis,
mais au lieu de le faire, il se sauva à
grand pas, dans les terres labourées. moi
chef de détachement, j'ai commencé à faire
feu dessus, ainsi que ma troupe, il a été
subitement tué. C. W. L. Lieutenant
vanieu Scrf.

Le commandant de la place de
Manosque le 25 Messidor Signé Thomas
Boulogne Conforme

forçada greb

366
107



► Demain : Faire arme de tout

▲ Cliquer sur demain pour un accès direct

◀ « Copie du rapport fait un officier de la 47^e demi-brigade conduisant un prévenu d'Oraison à Manosque, 25 messidor an 8 » (14 juillet 1800)